

Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du JEUDI 7 MAI 2020 à 14h30
en la salle des Conseils du Centre Administratif
et par visioconférence

Convoqué par courrier en date du 30 avril 2020.

Compte-rendu sommaire

Le Conseil de l'Eurométropole est appelé à se réunir dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application de la loi n° 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

--°°--

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

1 Modalités techniques de la tenue du Conseil.

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article 6,

le Conseil est appelé à approuver les conditions techniques d'organisation du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg à distance, et plus particulièrement les conditions en ce qu'elles concernent :

- l'identification des membres de l'assemblée participants au conseil,
- la tenue des débats,
- l'organisation des scrutins.

Adopté

2 Délégations de fonctions.

Il est demandé au Conseil de décider le maintien dans leur intégralité des dispositions du 1^o de l'article premier de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Adopté

COMMUNICATIONS

3 Communication sur l'adhésion de l'Eurométropole au Fonds régional Résistance.

Les collectivités ont souhaité se mobiliser conjointement, dans ce contexte exceptionnel, pour apporter rapidement une réponse aux besoins des entreprises, indépendants et associations impactés par la crise du coronavirus. La Région Grand Est, les Conseils départementaux et EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des territoires proposent un accompagnement sous forme d'avance remboursable pour renforcer leur trésorerie.

L'Eurométropole de Strasbourg prendra part activement au processus en participant au financement du « fonds Résistance Grand Est » de la Région Grand Est à hauteur de 988 178 €. Avec les contributions de la Région Grand Est, du Conseil départemental du Bas-Rhin et de la Banque des territoires, c'est une enveloppe de près de 4 M€ qui est ainsi mobilisable pour les entreprises de l'Eurométropole. Une convention de partenariat définit les modalités.

Communiqué

4 Communication sur la commande de masques pour la population en lien avec le Département et l'Association des Maires du Bas-Rhin.

Cette communication expose le principe et les modalités d'acquisition et de distribution des masques tissu pour les habitants de l'Eurométropole.

Cette démarche destinée à accompagner les habitants dans leur vie quotidienne montre une collaboration forte de l'Eurométropole avec les communes, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et certains partenaires privés.

Un masque est payé à égalité 50/50 par l'Eurométropole et les communes et l'autre par le Conseil départemental.

L'Eurométropole pilote la logistique associée de préparation des dotations et de l'envoi postal selon le choix des communes. Ces achats et prestations seront refacturés aux communes par la suite.

Le planning prévoit la diffusion d'un premier masque tissu lavable au moins 30 fois durant la semaine du 11 mai et le complément par la suite en fonction de la livraison des commandes engagées.

Communiqué

5 Communication sur les primes exceptionnelles accordées aux agents-es mobilisés-es dans le cadre de la crise sanitaire et du plan de continuité d'activité (PCA).

Il est communiqué à l'assemblée délibérante la mise en place de primes pour les agents-es de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg qui se mobilisent pendant le confinement sur le terrain pour garantir le plan de continuité d'activité de la collectivité, mais aussi pour reconnaître la mobilisation exceptionnelle de certains agents-es pendant cette période.

La Ville et Eurométropole de Strasbourg est dans l'attente du décret qui doit acter la création de la prime pour la fonction publique territoriale, mais a d'ores et déjà proposé pour avis un cadre et les modalités de mise en œuvre pour le décliner au sein de notre collectivité.

Communiqué

6 Communication sur la situation financière de l'Eurométropole et les mesures de soutien au monde économique.

Cette communication constitue un premier point d'étape recensant les premiers effets de la crise sanitaire sur le budget de notre métropole.

L'évidence porte, bien entendu, sur les dépenses nouvellement engagées pour faire face à cette crise inédite (acquisition de masques, de gel, nettoyages...).

Mais l'effet de cette crise imprènera, et durablement, nos recettes de fonctionnement, en touchant nos recettes fiscales, tant au budget principal qu'au budget annexe (avec la forte baisse du versement mobilité, beaucoup moins acquitté par les grands employeurs depuis la mise en place du dispositif de chômage partiel), mais également nos recettes tarifaires, nos recettes patrimoniales...

Cette communication constitue une première étape d'information des membres du Conseil. La présente communication recense les effets financiers tels que nous pouvons les appréhender à date, avant même la levée attendue du confinement.

De nouveaux points d'étape seront organisés lors des conseils suivants et le prochain budget supplémentaire constituera la première fenêtre d'ajustement budgétaire des prévisions de dépenses et de recettes.

Communiqué

7 Communication sur la stratégie de sortie progressive du confinement.

Suite à la mise en place du confinement au niveau national le 17 mars 2020, une nouvelle phase consiste désormais à envisager une reprise progressive de la vie sociale et des activités économiques. Dans ce contexte, la présente délibération a pour objet une communication sur les perspectives et l'accompagnement de la sortie du confinement par l'Eurométropole de Strasbourg. Un plan national de déconfinement a été voté le 28 avril 2020 par l'Assemblée nationale. Il prévoit une sortie progressive du confinement, conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire et différenciée selon les territoires. L'échelle territoriale de différenciation retenue est le département. Trois critères doivent permettre d'identifier les départements pour lesquels le déconfinement prendra une forme plus stricte et progressive :

- le taux de cas nouveaux dans la population sur une période de sept jours reste élevé ;
- les capacités hospitalières régionales en réanimation restent tendues ;
- le système local de tests et de détection des cas contacts n'est pas suffisamment prêt.

Ces indicateurs seront cristallisés le 7 mai 2020 afin de déterminer les départements qui seront le 11 mai identifiés dans la catégorie « rouge » ou « vert », qui suppose, respectivement, une application stricte ou, à l'inverse, large du déconfinement.

Au regard de la situation sanitaire dans le département du Bas-Rhin, l'Eurométropole se prépare à une mise en œuvre très progressive du déconfinement et conciliant les différents enjeux que sont l'amélioration du contexte sanitaire, la reprise des activités économiques et la prise en compte de la situation de nos concitoyens les plus fragilisés par le confinement.

Pour accompagner la définition de cette stratégie locale, l'Eurométropole a installé un Comité scientifique local présidé par Jean Sibilia, Doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg.

A ce stade de la préparation de la sortie progressive du confinement, les principales orientations de l'Eurométropole sont les suivantes :

- *Mise en œuvre de la politique sanitaire* : proposition et mise à disposition de lieux (parkings de la Meinau, du Zénith et du PEX) pour la réalisation des tests en drive ; proposition, afin d'assurer un suivi individuel et collectif de l'immunité de la population, de verser dans le Dossier Médical Partagé (DMP) les informations récoltées en laboratoire et de les intégrer, une fois rendues anonymes, sur la plate-forme Prism créée dans le cadre du TIGA Territoire de Santé de demain ; contribution à la distribution de masques aux habitants ; mesures de protection des usagers et agents de l'Eurométropole dans la perspective de la reprise d'activité et d'un renforcement de l'accueil du public.
- *Les équipements de proximité* rouvriront progressivement, après la définition d'un protocole spécifique à chacun d'eux. La reprise d'un service total de lecture publique ne peut pas être envisagée dès le 11 mai. Des modalités adaptées de prêt seront proposées progressivement.

- La *réouverture des piscines et des plans d'eau*, au regard des dispositions nationales, est prématurée et devra être réétudiée pour l'envisager après le 1er juin.
- A partir du 11 mai, une réouverture progressive des *déchetteries* sera mise en place avec une priorité pour les déchets verts. La collecte des biodéchets reprendra également à cette date. Les autres modalités de collecte restent, à ce stade, inchangées.
- *Le soutien à la reprise de l'activité économique*, déjà engagé pendant le confinement, se poursuit : coordination renforcée avec les partenaires ; participation à hauteur d'1M€ au fonds « Résistance » initié par la Région Grand Est ; accompagnement des professionnels (cellule téléphonique et en ligne) ; reprise progressive des chantiers ; accompagnement et valorisation des initiatives innovantes, notamment dans le domaine de la santé.
- *Déplacements* : l'offre de transports en commun sera renforcée (70% dès le 11 mai, 80% d'ici la fin mai), avec des aménagements favorisant la distanciation physique et le respect des gestes « barrière » (port du masque obligatoire) ; des études techniques et financières ont été engagées pour faciliter la pratique sécurisée des modes actifs sur l'espace public ; 1,5M€ inscrits au BS pour assurer des continuités cyclables entre territoires et résorber des points noirs ou accidentogènes de circulation ; proposition de services renforcés, simplifiés ou plus attractifs, en lien avec les délégataires, pour encourager la pratique du vélo ; télétravail et horaires décalés privilégiés pour les agents de l'Eurométropole.

Communiqué

MOTION

8 Motion de M. Andréa Didelot concernant la baisse des indemnités des conseillers de l'Eurométropole de Strasbourg en solidarité avec les travailleurs en chômage partiel.

La motion déposée et présentée par M. DIDELOT n'a pas été, après échanges, retenue.

LE PRESIDENT,

ORIGINAL SIGNE

ROBERT HERRMANN

Annexe au compte-rendu sommaire :
- détail des votes électroniques



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du JEUDI 7 MAI 2020 à 14h30
en la salle des Conseils du Centre Administratif
et par visioconférence

Détail des votes électroniques

Service des Assemblées

Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Modalités techniques de la tenue du Conseil.

Pour 80	AMIET Eric, BALL Christian, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BERNHARDT Michel, BEUTEL Jean-Marie, BEY Françoise, BIES Philippe, BUCHMANN Andrée, BULOUE Beatrice, BUR Yves, CAHN Mathieu, CALDEROLI-LOTZ Martine, CASTELLON Martine, DAMBACH Danièle, DEBES Vincent, DIDELOT Andrea, DREYFUS Henri, DREYSSE Marie-Dominique, EGLES Bernard, ERB Eddie, FELTZ Alexandre, FLORENT Martine, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRMANN Robert, HERZOG Jean Luc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JUND Alain, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KARCHER Dany, KELLER Fabienne, KOHLER Christel, KOHLER-BARBIER Christel, KREYER Celeste, LEIPP Raymond, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN Andre, LOOS Francois, MACIEJEWSKI Patrick, MAGDELAINÉ Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MEYER Paul, NEFF Annick, OEHLER Serge, PEIROTÉS Edith, PERRIN Pierre, PHILIPPS Thibaud, POINSIGNON Annick, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, REICHHART Ada, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RIES Roland, ROGER Patrick, SAUNIER Alain, SCHAAL Rene, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHULER Georges, SCHULTZ Eric, SCHWARTZ Pierre, SENET Eric, SPLET Antoine, TARALL Borna, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WEBER Anne-Catherine, WERLEN Jean, ZAEGEL Sebastien, ZUBER Catherine
Contre 0	
Abstention 0	

**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU JEUDI 7 MAI 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS ET EN VISIOCONFERENCE**

POINT 1 – Modalités techniques de la tenue du Conseil.

Observations du résultat de vote :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Les élus ci-dessous qui ont siégé à distance n'ont pas réussi à se connecter pour voter et ont donc fait part de leur vote POUR :

M. Jean-Louis Hoerlé,

M. Syamak Agha-Babaei,

M. Patrick Koch,

Mme Maria-Fernanda Gabriel-Hanning,

Mme Chantal Cutajar (qui a également procuration de vote de Mme Nicole Dreyer)

Délégations de fonctions.

<p>Pour</p> <p style="font-size: 2em; text-align: center;">71</p>
<p>Contre</p> <p style="font-size: 2em; text-align: center;">1</p>
<p>Abstention</p> <p style="font-size: 2em; text-align: center;">0</p>

AMIET Eric, BALL Christian, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BERNHARDT Michel, BEUTEL Jean-Marie, BEY Françoise, BIES Philippe, BUCHMANN Andrée, BULOU Béatrice, BUR Yves, CAHN Mathieu, CASTELLON Martine, DAMBACH Danièle, DEBES Vincent, DREYFUS Henri, DREYFUS Henri, DREYSSE Marie-Dominique, EGLES Bernard, ERB Eddie, FLORENT Martine, FONTANEL Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERZOG Jean Luc, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JUND Alain, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KARCHER Dany, KELLER Fabienne, KOHLER Christel, KOHLER-BARBIER Christel, KREYER Celeste, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN André, LOOS François, MACIEJEWSKI Patrick, MAGDELAINÉ Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MEYER Paul, PEIROTÉS Edith, PEIROTÉS Edith, PERRIN Pierre, PHILIPPS Thibaud, POINSIGNON Annick, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RIES Roland, ROGER Patrick, SAUNIER Alain, SCHAAL René, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHULER Georges, SCHULTZ Eric, SCHWARTZ Pierre, SENET Eric, SPLET Antoine, TARALL Borna, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WEBER Anne-Catherine, WERLEN Jean, ZAEGEL Sébastien, ZUBER Catherine

DIDELOT Andrea



**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU JEUDI 7 MAI 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS ET EN VISIOCONFERENCE**

POINT 2 : Délégations de fonctions.

Observations du résultat de vote :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Les élus ci-dessous qui ont siégé à distance n'ont pas réussi à se connecter pour voter et ont donc fait part de leur vote POUR :

M. Jean-Louis Hoerlé,

M. Syamak Agha-Babaei,

M. Patrick Koch,

Mme Maria-Fernanda Gabriel-Hanning,

Mme Camille Gangloff,

Mme Martine Calderoli-Lotz,

M. Jean-Philippe Maurer (qui a procuration de vote de M. Jean-Emmanuel Robert),

Mme Chantal Cutajar (qui a procuration de vote de Mme Nicole Dreyer)